

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/119**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 37 | 37 | 20 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 07/10/2024 |

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| |

| |
|---------------------------------|
| Objet de la Délibération |
|---------------------------------|

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Opération d'acquisition de matériels pour déployer le tri à la source des biodéchets - Demande de subvention Etat

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La CCMG porte l'ambition de répondre aux exigences environnementales et réglementaires en matière de politique de gestion des déchets. La politique de prévention des déchets et de sensibilisation est un enjeu majeur, notamment en termes gestion globale des biodéchets et du développement du compostage de proximité.

En effet, les biodéchets représentent une part importante du gisement des ordures ménagères (1/3 de notre poubelle).

Afin de renforcer le dispositif de tri à la source des biodéchets, la communauté de communes souhaite disposer de solutions de compostage de proximité.

Depuis la loi AGEC, les collectivités sont dans l'obligation de fournir une solution de collecte des biodéchets pour tous les particuliers quel que soit la quantité de biodéchet produite. La solution peut être un composteur individuel pour la villa individuelle, un composteur partagé pour le lotissement (ou immeuble collectif) ou un bac biodéchet (si ces premières solutions ne sont pas envisageables).

| |
|---|
| Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture |
| LE : <input type="text"/> |
| Et publication ou notification |
| DU : <input type="text"/> |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

.../...

Afin d'équiper le territoire de matériels adéquats, la CCMG sollicite une aide financière. Ainsi, cette aide permettrait d'acquérir 100 composteurs individuels et 15 composteurs partagés, 10 000 biosceaux, 110 bacs à biodéchets de 240 litres avec leur 110 abris bacs, 150 000 sacs biodégradables et un broyeur). Cela répondrait à nos obligations réglementaires.

Ainsi, la Communauté de Communes sollicite une aide d'un montant de **398 990 € HT** afin de répondre à l'acquisition de ce matériel et répondre à la loi AGECC.

L'opération a donc pour objectif d'installer des équipements de compostage de proximité qu'il soit individuel ou collectif.

La Communauté de Communes souhaite conduire cette opération de tri à la source des biodéchets et ainsi se positionner sur les aides de la CDC /OEC ainsi que sur les financements de l'Etat pour mener cette opération.

Le coût total du programme de l'opération est de **398 990 € HT** soit **478 788 € TTC**.

Les subventions CDC/OEC et Etat correspondent à 80% du coût total de l'opération, ce qui correspond au plan de financement suivant :

| | |
|---|--|
| CDC (OEC) | 99 747.5 € HT, soit 119 697 € TTC, soit 31 % des subventions Soit 25% du montant de l'opération |
| Etat | 219 444.5 € HT, soit 263 333.4 € TTC, soit 69 % des subventions Soit 55 % du montant de l'opération |
| Total subventions | 319 192 € HT, soit 383 030,4 € TTC, soit 80 % du montant de l'opération |
| Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet | 79 798 € HT, soit 95 757.6 € TTC, soit 20 % du montant total de l'opération |
| Total | 398 990€ HT, soit 478 788 € TTC |

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

| | |
|---|--|
| CDC (OEC) | 99 747.5 € HT, soit 119 697 € TTC, soit 31 % des subventions Soit 25% du montant de l'opération |
| Etat | 219 444.5 € HT, soit 263 333.4 € TTC, soit 69 % des subventions Soit 55 % du montant de l'opération |
| Total subventions | 319 192 € HT, soit 383 030,4 € TTC, soit 80 % du montant de l'opération |
| Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet | 79 798 € HT, soit 95 757.6 € TTC, soit 20 % du montant total de l'opération |
| Total | 398 990€ HT, soit 478 788 € TTC |

Il propose au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet présenté par le Président
- Approuve le plan de financement proposé par le Président
- Sollicite l'Office de l'Environnement de la Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une subvention d'un montant total de 99 747.5 € HT.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI